

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

46 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 14 octobre.

SUR LES JURYS MÉDICAUX.

Au nombre des institutions dont la société doit réclamer la manière la plus prompte l'abolition, se trouve la création monstrueuse des jurys médicaux, œuvre immorale s'il en fut : elle seule a suffi pour jeter sur la société un voile lugubre que tous les efforts de la philanthropie ne sauraient soulever sans le détruire.

Etablie dans le but de donner à la société des garanties pour l'existence de chacun de ses membres, elle a méconnu ses devoirs : elle s'est suicidée elle-même, en donnant l'exemple d'une cupidité révoltante, satisfaite au détriment de l'humanité. Argent ! telle est la devise qu'elle a inscrite sur sa bannière, et à laquelle elle n'a été que trop fidèle.

Quoi ! les amis de l'humanité, ceux dont les nobles efforts, constamment dirigés vers le but de détruire ce qu'il y a de barbare dans nos mœurs et dans nos institutions, ont-ils donc pu laisser subsister une plaie que l'on peut considérer comme le fléau de cette même humanité dont ils sont les défenseurs ? et le législateur moderne peut-il envisager sans honte et sans dégoût l'œuvre absurde de son prédécesseur ?

Toute institution qui n'a pour base que l'intérêt et la cupidité est un crime du législateur, dont les successeurs acceptent la responsabilité, s'ils ne la répudient. Or, en France, la loi n'offre pas d'autre garantie à la santé et à la vie des citoyens ; en voici la preuve :

De trois points de la France, Montpellier, Paris et Strasbourg, partent chaque année un certain nombre de médecins-professeurs, revêtus du titre de président des jurys médicaux, délégués de l'autorité ; ils ont pour fonctions de se rendre dans les départements, afin d'examiner les jeunes gens qui se disposent à suivre la carrière médicale, ou ce qui y a rapport, savoir : officiers de santé, pharmaciens de 2^e classe, sages-femmes, herboristes, dentistes, etc.

Il y a en France quatre-vingt-six départements et trois Facultés, ce qui donne à chaque Faculté vingt-neuf départements à parcourir.

Chaque candidat est obligé de verser la somme de :

Officier de santé,	250 f.
Pharmacien (2 ^e classe),	250
Sage-femme,	30
Herboriste-dentiste,	30

Terme moyen, on peut établir que le chef du jury a à examiner au moins dans chaque département :

Cinq officiers de santé, pour les 86 départ.	430 off.
Cinq pharmaciens,	id. 430 ph.
Dix sages-femmes,	id. 860 s.-f.
Six herboristes-dentistes,	id. 516 h.-d.

Ce qui produit une somme de deux cent cinquante-six mille deux cent quatre-vingts francs.

430 officiers de santé à 250 fr.	107,500 f.
430 pharmaciens 2 ^e classe à 250	107,500
860 sages-femmes à 30	25,800
516 herboristes, etc. à 30	15,480

Total, 256,280 f.

à partager entre les trois Facultés : ce qui donne à chacune d'elle la somme de quatre-vingt-cinq mille quatre cent vingt-six francs. Or, que devient cet argent ? telle est la question de moralité. Rentre-t-il dans les caisses de l'état ? nullement.

Le président du jury voyage à ses frais ; le gouvernement ne lui accorde aucune indemnité ; il doit trouver les dépenses de son voyage, et le dédommagement du temps qu'il emploie à le faire, dans le produit même des

réceptions : plus il y en a et mieux ça vaut pour lui ; il ne lui est pas permis d'être sévère, car la loi lui accorde la moitié juste du produit des réceptions. En admettant que chaque Faculté envoyât six membres, ce qui ferait dix-huit pour les trois, nous trouverons que MM. les présidents ont à partager entr'eux, la somme de cent vingt-huit mille cent quarante francs : ce qui fait à chacun d'eux, sept mille cent dix-huit francs quatre-vingt-trois centimes. L'autre moitié est divisée en deux parts dont l'une est affectée aux Facultés, l'autre partagée entre MM. les membres et adjoints des jurys médicaux.

Voilà pour les réceptions seulement ; nous ne parlons pas du produit des inscriptions qui est de trente francs pour les officiers de santé qui suivent les cours des facultés, etc., et de cinquante francs pour les docteurs ; produit dont la destination est aussi morale que les réceptions.

D'après un relevé fait, il y a deux ans, une seule Faculté a reçu 2,000 docteurs ; les frais d'inscriptions, examens et thèse, s'élèvent à peu près de 1,400 à 1,500 francs pour chacun : ce qui a donné à cette Faculté près de trois millions.

Que l'on juge d'après cela, si l'aristocratie médicale, ou autrement les membres des Facultés désirent une réforme, et si, tout au contraire, ils ne feront pas tout ce qui dépendra d'eux pour faire avorter les changements indispensables que la morale publique réclame depuis un demi-siècle sans avoir pu l'obtenir. Car, il faut l'avouer, l'aristocratie scientifique n'est pas plus désintéressée que l'aristocratie financière, et pas plus que celle-ci, elle n'aime le progrès et la lumière en administration ; pour elle, l'âge d'or est dans le statu quo.

Voilà pour l'immoralité : passons à l'absurde. On voit quelquefois, et cela à la honte du législateur, traduire en police correctionnelle un pauvre officier de santé, qui a cherché à subvenir à ses besoins et à l'existence de sa famille : quelle est sa faute ?... D'avoir mis un pied hors du département où la loi lui reconnaît la capacité de guérir !!! L'absurde n'a pas de nom. Il oublie, le pauvre hère, que pour lui Molière n'a pas dit : *Purgandi, saignandi et occidendi impune per totam terram do tibi potestatem.*

Grâce à cette absurde et dégoûtante législation, un homme tomberait d'apoplexie ou aurait les deux jambes écrasées sous une voiture, et cela sur les limites d'un département ; un médecin (officier de santé) d'un département voisin serait à trois pas de lui, il ne peut pas, il ne doit pas lui donner de secours ; sans cela, il s'expose à se voir poursuivi, soit par le ministère public, soit par la jalousie d'un collègue, premier vice que le besoin enfante, et qui prouve mieux que tout autre raisonnement l'anxiété et le malaise du corps médical, car malheureusement le fait s'est montré quelquefois.

Si le législateur qui a présidé aux institutions médicales a eu pour intention de favoriser le crime en assurant son impunité, s'il a cherché à décimer la société en dressant des tables permanentes de proscription, il a bien atteint son but ; il lui eût été impossible de trouver un moyen plus heureux que celui qu'il a employé. Mais si, tout au contraire, son intention a été de donner à la société les garanties qui lui sont dues contre les maux physiques auxquels chacun de ses membres est assujéti ; de doter l'humanité d'institutions protectrices, en opposant une barrière à la licence des mœurs ; jamais but n'a mieux été manqué, et jamais on n'a montré moins de jugement et plus d'incapacité pour organiser une pareille matière. A. C. M.

Le National a reçu de Genève la lettre suivante :

Le conseil représentatif de notre petite république, s'est assemblé pour s'occuper de la dernière note remise par l'ambassadeur

rien là-dedans. Mais Mme Albert en mérite-t-elle moins les applaudissements adressés à son jeu lorsqu'elle développe, avec des gestes si éloquents et des paroles si saisissantes, les épouvantables impressions d'une jeune fille livrée aux terreurs que lui inspirent les symptômes de la rage ? Ces mouvements saccadés, ces cruelles hésitations, et surtout ce regard vitreux, terne et immobile, ont produit sur toute l'assemblée une espèce de fascination. Devant une infortune que l'imagination rendait réelle, à la vue d'une maladie apparaissant dans sa repoussante nudité, le cœur se serrait ; un pareil spectacle faisait mal. On ne peut donc refuser ici des éloges à Mme Albert, dont l'esprit d'observation autant que l'organisation puissante se prêtent à de telles créations ; mais combien l'âme est davantage satisfaite de voir une aimable et piquante personne embellir de son talent noble et gracieux des rôles plus raisonnablement tracés et que l'art puisse au moins avouer.

Dans *Gilette de Narbonne*, dans *Madame Dubarry* surtout, Mme Albert a déployé une finesse, une coquetterie délicieuses. Elle a fait valoir avec l'abandon et le laisser-aller de bonne compagnie, devenus si rares, ces riens charmans qui passent ordinairement inaperçus. C'est ici le cas de faire remarquer que le naturel plein d'habileté avec lequel l'actrice du *Théâtre du Vaudeville* dit le couplet. Voilà bien ce juste milieu (introuvable sur nos scènes provinciales) entre le chant à voix pleine et le récitatif bâtarde, nécessité par l'absence complète de voix. Mme Albert possède un organe étendu ; elle sait l'ajuster aux proportions du vaudeville ; les vers qu'elle chante sont liés pour ainsi dire au dialogue parlé, et n'en diffèrent que par l'air qu'y ajoute la musique dite sans prétention et écoutée sans fatigue.

Les amateurs ne peuvent pas se plaindre de la complaisance, un peu vaniteuse peut-être, des transfuges qui nous arrivent quelquefois des théâtres

français ; le conseil d'état a proposé de donner un plein pouvoir aux députés qu'on nommerait pour la diète extraordinaire convoquée par le vorort, mais en leur enjoignant cependant de ne rien désavouer de ce qui a été fait jusqu'à présent, soit dans la réponse à la première note rédigée par M. Monnard, soit dans l'affaire Conseil, et de ne consulter, dans leur vote, que l'honneur et l'indépendance de la confédération. Cet avis du conseil d'état a été appuyé d'un rapport, où, dans un langage mesuré, mais ferme, le gouvernement de Genève répond au manifeste de M. Molé ; la phrase de cette note où le cabinet doctrinaire en appelle de la Suisse égarée et asservie à la Suisse éclairée et libre, lui a fourni l'occasion de protester de la pleine liberté avec laquelle il agit, et de déclarer que les Suisses veulent être libres à leur manière et ne souffrir à ce sujet la leçon de personne.

Lorsqu'on connaît la composition du conseil d'état de Genève, ce ton, en présence du cabinet doctrinaire, acquiert une importance nouvelle. Il n'y avait pas, il y a huit jours, dans ce corps, un seul homme qui ne fût enchanté du retour au pouvoir de M. Guizot, avec lequel jusque-là on a été habitué à sympathiser sur toute chose ; mais les prétentions de la dernière note et le blocus ont tout changé. Le rapport du conseil d'état a été approuvé de toute l'assemblée, et dans ce que nous appelons ici un tour de préconsultation, c'est-à-dire la discussion qui s'élève spontanément sur une proposition du conseil d'état, nul n'a demandé la parole, si ce n'est un seul membre qui, loin d'attaquer le rapport, est venu s'y joindre et en adopter toutes les conséquences, en prévoyant que l'issue d'un tel langage devait être la guerre. Plein de cette idée, il a demandé que la Suisse s'y préparât par la prière. Cette opinion, du reste peu politique, a été émise par un ardent méthodiste.

L'avis du conseil d'état, renvoyé à une commission, sera incontestablement adopté dans la séance de mercredi, où les députés à la diète seront nommés. C'est déjà une indication de l'esprit qui animera cette diète. Nous apprenons que l'avis du conseil d'état de Zurich, qui a dû être présenté aussi hier au grand-conseil de ce canton, est non-seulement semblable à celui de Genève, mais beaucoup plus vif encore ; dans le canton de Vaud, où la question s'agit le 12, on ira plus loin, à Fribourg de même.

Le blocus continue avec un redoublement de ridicule rigueur. Les autorités civiles de la frontière n'ont point eu communication des ordres, c'est la gendarmerie qui les exécute ; personne ne passe, pas plus les Suisses domiciliés en France que les autres ; les Français mêmes sont retenus. C'est une confusion d'arbitraire à ne pas s'y reconnaître, c'est de la force aux dépens de quelques innocents voyageurs.

Pendant qu'on traite ainsi les Suisses, ils ont, eux, pour hôtes à Genève un nombre infini d'habitants de la rue de Jérusalem. Cette petite attention, dans un moment comme celui-ci, nous prouve qu'il y a quelque chose de plus que ce que l'on dit dans toutes les démonstrations dont nous sommes l'objet. Nous ne manquons pas non plus de Russes, d'Allemands et de légitimistes français qui sont revenus ici en masse depuis qu'on nous menace. C'est dans leurs conversations que se commettent le plus d'indiscrétions : ils ne doutent plus de l'alliance intime du cabinet de France avec ceux du Nord ; ils prétendent que la Suisse est le premier pays sur lequel on fera l'expérience de la sincérité de cette alliance.

Il s'agissait d'abord de partage et d'anéantissement complet ; mais, comme vous le savez par la Pologne, la France tient au maintien des nationalités ; or, c'est à ses intercessions que la Suisse devra de n'être pas encore partagée. On ne détachera de son territoire que quelques vallées et quelques sommets du côté des Grisons ; un seul canton, celui de Genève, cessera d'exister ; on lui reprendra les communes réunies, et on en fera une république libre et indépendante comme Cracovie, sous la protection immédiate de sa majesté sardes. On assure que cet honneur particulier lui sera octroyé aux vives sollicitations du parti absolutiste religieux, qui joue un grand rôle dans l'alliance cimentée en partie par ses soins entre les cours du Nord et celle de Paris. On annonce cependant que le présent roi de Prusse a paru choqué de ce destin réservé à Genève, et qu'il a sérieusement manifesté l'intention de prendre cette ville sous sa protection, si une députation genevoise venait l'en prier. Voilà ce que nous promettement les Russes et les légitimistes.

Les sollicitations de la France n'obtiendront pardon qu'à la condition d'un retour sincère vers les gouvernements qui exis-

de la capitale. M. Achard nous a chanté bien des romances. Mme Albert nous a dévoilé aussi les trésors de son répertoire en ce genre. Les compositions qui ont fait le plus de sensation sont la *Folle* et la *Leçon du petit François*. Celle-ci qu'on peut appeler également *romance en action*, comme la première, est tout-à-fait gaie et pleine d'entrainement. Le parterre la redemande chaque fois avec une brutalité passionnée qui fait l'éloge de la chanson et de la chanteuse. On ne sait, du reste, quel nom donner à cette narration grivoise sur un air de walse, terminée par une sorte de ritournelle, dont la douceur contraste avec la rudesse toute germanique dont la *Leçon du petit François* est empreinte.

Qui ne connaît la *Folle* ? L'œuvre de M. Grisar est populaire aujourd'hui. Il n'a pas fallu une habileté commune pour faire supporter l'originalité d'une pareille *romance mise en action*. Cette innovation ne nous a point paru heureuse. L'illusion scénique disparaît complètement ici. On ne peut retenir un sourire quand on pense que Mme Albert a voulu aussi employer, comme moyen de succès auprès de la foule, cette sorte de charlatanisme dont elle peut si facilement se passer. Eh bien ! son but a été manqué auprès des gens qui raisonnent et dont elle ambitionne les suffrages. Nous avons entendu dire que la *Folle*, chantée par Mme Albert, sans accompagnement de chaise et dépourvue du clinquant emprunté à la mimique, eût produit une impression plus profonde. Il est facile de comprendre, en effet, qu'une romance est un petit poème qui ne peut se prêter au développement et à l'action que comporte un drame. L'esprit n'a pas le temps de se préparer à la fiction théâtrale par une exposition, par la connaissance des personnages, par le motif indiqué d'avance de telle ou telle passion, etc. etc. Il faut laisser chaque chose à sa place. Un genre ne doit pas empiéter sur un autre quand, dans leur alliance, il n'y a pas un progrès évident. Ceci

THÉÂTRES.

REPRÉSENTATIONS DE MADAME ALBERT.

Suivre pas à pas Mme Albert dans la rapide succession des pièces anciennes ou nouvelles que joue cette actrice, serait fort difficile au feuilletoniste, surtout s'il tient à ne pas enregistrer brièvement le titre de chaque ouvrage, en accompagnant à la hâte cette simple nomenclature de quelques réflexions plus ou moins senties. Mme Albert mérite une attention plus sévère, un examen plus approfondi. La flexibilité de talent qu'elle possède est un avantage bien rare, et cette faculté de se plier aux exigences de tous les genres pourrait seule fournir matière à d'assez nombreuses considérations.

Prenons au hasard quelques pièces pour servir à l'appréciation des capacités dramatiques de cette dame. Un *Duel sous Richelieu* nous l'a montrée dans une situation qui demande des qualités tragiques supérieures. Elle n'a pas été au dessous de cette situation. Elle a déployé une grande énergie dans la reproduction des effets d'une passion irrésistible et des remords de la femme criminelle. Elle a peint aussi avec une effrayante vérité les angoisses de cette femme lorsque toute sa conduite se révèle, et à cet instant fatal où son amant va venir et tomber entre les mains de son mari. Ce n'est pas la faute de l'actrice si, dans quelques passages de cette pièce il semble qu'elle met de l'exagération. Il faut rendre dans toute sa force la pensée d'un auteur, cette pensée fût-elle quelquefois peu naturelle et outrée. Une réflexion à peu près semblable m'est venue lorsqu'on voit Mme Albert dans le mélodrame qui a pour titre : *Isaure ou l'Enragé*. Certes, voilà quelque chose d'horrible, et tout le monde plaindra une comédienne forcée d'employer son intelligence à retracer des contorsions d'épileptique. L'art vraiment dramatique n'est pour

taient avant 1830, et le rétablissement du patriciat bernois serait le premier acte de cette restauration suisse.

FORCES MILITAIRES DE LA SUISSE.

Les contingens fédéraux s'élèvent à 66,332 hommes ; et comme chaque canton dépasse sa quote-part, on peut les porter hardiment à 72,000 miliciens dont les plus âgés (à l'exception des officiers et sous-officiers) n'ont guère plus de 30 ans. Il faut ajouter à ce chiffre les troupes capitulées et servant à l'étranger, et qui doivent toutes rentrer dans leur patrie en cas de guerre.

La Suisse, outre les contingens fédéraux, possède des réserves cantonales, dont le nombre n'est pas fixé, mais qu'on peut élever à 6 hommes sur 100, ce qui fait bien, non compris le contingent, 120,000 hommes âgés de moins de 45 ans, qui ont presque tous passés par les contingens, et sont, comme aux armées, équipés et organisés. Vient ensuite les hommes qui ont achevé leur temps dans les réserves, et dont le nombre est encore inconnu ; mais la plupart, âgés de 45 à 60 ans, seraient prêts à combattre pour leurs familles et leurs propriétés.

Ainsi, la Suisse possède en contingens fédéraux.

En troupes capitulées qui doivent rentrer dans leur patrie en cas de guerre.

En réserves cantonales organisées fédéralement.

Effectif, 202,000 h.

Plus, en hommes sortis des réserves, de l'âge de 45 à 60 ans, un nombre inconnu.

DEVOIRS DES MAIRES PENDANT LE MOIS DE NOVEMBRE

Conseils municipaux. — Session de novembre. — Aux termes de l'article 23 de la loi du 21 mars 1831, les conseils municipaux doivent se réunir dans les premiers jours du mois de novembre, pour leur quatrième session ordinaire, qui peut durer dix jours.

Cette session étant la dernière de l'année, c'est une occasion de jeter un coup-d'œil en arrière et de songer à régulariser les parties de l'administration dont on n'aurait pu s'occuper précédemment.

Bordereau de situation de la caisse communale. — Le receveur municipal doit, dans les dix premiers jours de ce mois, adresser au maire la récapitulation sommaire des recettes et dépenses effectuées pendant le mois d'octobre. — En cas de retard, le maire doit la réclamer.

Cadres imprimés. — L'avantage des cadres imprimés est depuis longtemps reconnu, et nous invitons MM. les maires à dresser dès à présent l'état de ceux qui leur sont nécessaires. Ils en trouveront la nomenclature dans plusieurs numéros de l'Ecole (1).

On écrit de Beaucaire, 9 octobre :

« Depuis hier, le Rhône a prodigieusement grossi, et les eaux auraient pénétré dans la ville, si on n'avait promptement barré les portes qui donnent sur le fleuve. La crue n'a pas encore cessé, mais elle s'est ralentie. Si elle ne s'arrêtait pas bientôt, les chaussées courraient un grand danger. »

Au Péage-de-Roussillon, la malle-poste de Marseille à Lyon a été arrêtée mercredi par l'inondation.

Il paraît que cette élévation des eaux du Rhône est dû au gonflement des rivières qu'il reçoit au-dessous de Lyon, car ici le fleuve n'a éprouvé qu'un accroissement médiocre.

On écrit de Marseille :

« Vendredi et samedi, notre ville a été inondée par un véritable déluge. Cette intempérie est à peu près générale. Vendredi soir, 7 du courant, la malle de Lyon à Valence n'était point arrivée à destination. Des nouvelles qui nous arrivent d'Avignon, du 8, nous annoncent qu'une grande partie de cette ville est submergée, et qu'on ne communique dans la ville basse que par le moyen de bateaux. »

On opère avec assez de lenteur la démolition des maisons situées à la descente du Pont-de-pierre du côté du quai

(1) On souscrit à l'Ecole des communes, journal des maires et des conseillers municipaux, à la librairie administrative de PAUL DUPONT, rue de Grenelle-St-Honoré, à Paris. Prix : 15 francs.

soit dit sans atténuer en rien le mérite indépendant du stratagème inutile dont a usé Mme Albert dans cette occasion. — Être d'une aptitude hors ligne à rendre les effets des passions, à retracer les mouvements tumultueux d'une âme livrée à la jalousie, à l'ambition, à l'amour, etc., être tragédienne enfin et posséder en même temps, et à un degré égal, ce comique vrai, ce rire franc et naturel, cette gaieté communicative dont Mme Albert a le secret, est une heureuse singularité et presque une exception aux règles de la psychologie des artistes dramatiques.

Mme Albert a travaillé beaucoup sans doute pour arriver là. Mais ce n'est pas à l'étude seule qu'elle doit la double faculté de provoquer à un point si éminent et à l'hilarité et aux larmes. La nature l'a favorisée et lui a accordé à la fois deux qualités qui s'excluent ou du moins qui se nuisent ordinairement.

Nous n'aimons pas les comparaisons établies entre les artistes, parce que le plus souvent elles portent à faux ; celui-ci excelle dans une partie de son art et il est faible dans une autre ; celui-là brille au contraire où le premier pâlit. Mais le parallèle que le public lyonnais fait tous les jours entre Mme Albert et Mme Volnys, — et entre Mlle Déjazet et Mme Albert, ne nous paraît pas déraisonnable. On avouera aussi qu'il est plus flatteur encore pour l'actrice du Théâtre du Vaudeville que pour les pensionnaires du Théâtre Français et du Palais-Royal, dût l'avantage rester individuellement à notre Virginie et à notre Léontine.

Dans la Poupée, Mme Albert imite, à ravir, les allures et met en saillie le ridicule des petits amours-propres du lycéen. Dans Georgette, c'est une jeune paysanne d'une vivacité trop hardie et d'une humeur trop libre, mais qu'on n'a pas le courage de blâmer, tant elle y va de bon cœur, tant elle vous réjouit et vous porte un baume désopilant dans la région de la rate, comme dirait M. Joseph Bard.

d'Orléans. On peut cependant juger dès à présent du bon effet que produira la disparition de ces bâtiments. La place d'Albon semble déjà plus animée, le jour commence à y pénétrer et y répand une clarté qui donne aux magasins un aspect plus brillant et plus riche.

Dans l'intérêt de la sûreté publique, nous devons faire remarquer aux entrepreneurs de ces travaux que la rue, qui forme le prolongement du pont, devient par leur négligence un endroit fort dangereux, surtout pendant la nuit. L'un des côtés de cette rue présente une suite continue de véritables précipices dans lesquels les passants peuvent se laisser tomber. Une palissade en planches est indispensable et évitera des accidents graves et qu'il vaut mieux empêcher avant, que déplorer après.

L'horloger Décrand a été transféré de l'Hôtel-de-Ville à la prison de Roanne. Une perquisition a été opérée dans une maison de la rue Juiverie qu'il habitait. On y a découvert un grand nombre de pendules de prix. Des bruits d'une nature fort grave circulent à ce sujet, et nous nous abstenons de les rapporter jusqu'à plus ample information.

Avant-hier soir, au moment où Mme Albert était écoutée avec l'attention la plus religieuse par les spectateurs du Gymnase, une voix a appelé, *ex-abrupto*, monsieur le régisseur. Presque aussitôt l'on a vu deux ou trois parapluies s'ouvrir au milieu du parterre, au dessous du lustre.

Le régisseur qui n'était pas probablement en costume n'a point paru. Mais cet incident a interrompu le spectacle pendant quelques minutes et a fort divertis les assistants qui s'amusaient, il paraît, de fort peu de chose.

On se demandait si c'était la pluie abondante tombant au dehors en ce moment qui faisait invasion dans la salle par le soupirail, ou si l'huile du lustre décollait comme il arrive quelquefois au Gymnase. Enfin, après un assez long tumulte, la pluie intérieure, de quelque nature qu'elle fût, ayant cessé, la représentation a suivi son cours sans aucun nouvel encombre.

Chronique politique.

On lit dans le Journal de Rouen :

« On assure que les dispositions relatives aux trapistes de la Meilleraye, qui leur avaient interdit l'usage, dans l'église du couvent, de leur costume religieux, ont été révoquées par l'entremise de M. Janvier et de l'évêque de Nantes. Ce député se donne beaucoup de mouvement pour faire agréer sa médiation entre la légitimité pure et la quasi-légitimité. On prétend qu'il s'arrange pour diriger les élections en cas de dissolution. »

— Puisqu'il est question du député M. Janvier, nous placerons ici une remarque qui nous est faite :

Le père de M. Janvier est président de cour royale ; son frère aîné est conseiller ; un de ses beaux-frères est procureur du roi ; tous à Angers. Un autre parent, du nom de Janvier, déjà procureur du roi sous la Restauration, l'est encore après la révolution de juillet, mais non à portée de sa famille ; et l'on voudrait bien le placer aussi à Angers, au moins comme vice-président.

« Il le sera ! » a dit le député. Et cette fois encore, les amitiés de MM. Persil et Guizot seront vivement sollicitées. Comme on voit, le député pousse un peu loin le népotisme.

— On assure que la Porte ottomane a demandé à l'amiral Roussin un certain nombre d'officiers supérieurs de l'armée de terre et de mer, pour perfectionner l'instruction des troupes du grand-seigneur. Comme on fait à ces officiers les conditions les plus favorables, le gouvernement a permis que l'ambassadeur conclût avec le divan un arrangement relatif à cet objet. En conséquence, huit officiers de terre et de mer vont être mis à la disposition du sultan pour entrer à son service, en conservant les avantages de leur grade et de leur ancienneté dans leur arme respective.

On annonce aussi que l'amiral Roussin ramène avec lui une trentaine d'esclaves grecs qui ont été rachetés, dit-on, par la liste civile sur les instances du gouvernement

Un reproche en finissant (quoique avec les dames il soit d'habitude de commencer plutôt que de finir par là), un reproche à Mme Albert. Il s'agit de son penchant à la charge, comme on dit en style de coulisse. Ce que le plaisir de la voir et de l'entendre ne donne presque pas le temps d'apercevoir quand elle joue, se présente à vous dans la solitude et l'observation silencieuse. On a déjà signalé, à ce que nous croyons, le rôle de la générale Gorju, dans *Une Dame de l'Empire*, comme un exemple de cette propension de Mme Albert à outrer le caractère de ses personnages. La remarque que nous faisons, pauvres provinciaux, Mme Albert en rira peut-être. Peut-être à Paris apporte-t-elle dans son faire des nuances plus fines, une observation plus exacte de la vérité historique ; selon elle, nous serions tentés de le croire, il faut une nourriture intellectuelle au gros sel à messieurs les beaux esprits de département, qui ne goûteraient pas des mets assaisonnés d'une façon plus délicate. Si telle est sa pensée que nous voudrions lui prêter à tort, elle doit être désabusée. Quoi qu'il en soit, qu'elle ne voie ici qu'une preuve de plus de l'attention rigoureuse avec laquelle nous avons cherché à examiner toutes les faces de son remarquable talent.

Mme Albert n'est attendue au Théâtre du Vaudeville que le 20 de ce mois ; c'est ce que nous lisons dans les journaux de Paris, et nous voudrions pouvoir en tirer la conséquence de la prolongation désirée de son séjour à Lyon.

AMÉDÉE R.

On lit dans le Moniteur la lettre suivante :

« Château de la Châlette, 10 octobre 1836.

» Monsieur le rédacteur,

» Le hasard vient de faire découvrir, dans une maison du village de St-Port, près Corbeil, une liasse de papiers contenant une correspondance

grec, pour être rendus à leurs familles dont ils sont séparés depuis plus de douze ans.

(Commerce.)

— On assure que le projet de loi sur le sucre indigène que le ministre des finances doit présenter à la chambre des députés, au commencement de la session nouvelle, n'est pas encore prêt. M. Duchâtel, qui veut compléter son instruction sur la matière, se propose de faire un voyage dans les départements du Nord, avant l'ouverture des chambres : il visitera les fabriques de sucre de betterave.

(Courrier Français.)

— Un tatar de Larissa a apporté à Constantinople la nouvelle que la moitié de cette ville était devenue la proie des flammes dans la journée du 2 septembre.

— On lit dans la Presse :

« Le personnage le plus influent de la petite cour de Charles X, celui qu'on pouvait peut-être considérer comme le président de son conseil ou son premier ministre, le duc de Blacas, est attendu à Paris ; bien qu'il n'ait rien à craindre en se présentant sur la frontière de France, et qu'il ait le droit de rentrer dans sa patrie, il a cru toutefois devoir prévenir le gouvernement de son voyage, afin d'aller au-devant de toutes les conjectures et d'éviter une surveillance fâcheuse. Le duc de Blacas est chargé de régler quelques affaires importantes pour la famille exilée, et surtout de hâter la liquidation des biens de la duchesse de Berri. Il y a aussi quelques affaires personnelles qui réclament sa présence à Paris, car il a l'intention de vendre tous les biens qu'il possède encore en France. On les évalue à plus de huit millions, et il les doit à la reconnaissance de Louis XVIII dont il fut le plus cher favori.

» Du reste, le duc de Blacas est resté fidèle à la manivaise comme à la bonne fortune de la famille qui l'avait comblé de biens ; son dévouement à la cause du malheur l'absout des fautes qu'il a pu commettre ou qu'il a conseillées lorsqu'il était le premier ministre de Louis XVIII. »

Paris, 12 octobre 1836.

(Correspondance particulière du Censeur.)

On sait aujourd'hui qu'il est vrai que la Grande-Bretagne a offert sa médiation dans l'affaire entre la Suisse et la France et que notre ministère a refusé cette médiation. Une correspondance particulière de Londres nous apprend même en quels termes M. Molé a refusé cette médiation : « Quand on a un duel, a-t-il dit, on le vide soi-même. »

L'intérêt qu'a le cabinet anglais à intervenir dans cette question est des plus simples. Il importe à ses vues commerciales que l'union des douanes allemandes ne se recrute pas d'un allié aussi intéressant que la Suisse, et c'est ce qui arriverait infailliblement si le projet de blocus avait quelque durée et quelque consistance. Mais de ce que les intérêts de l'Angleterre sont communs avec les nôtres dans cette question, il ne s'ensuit pas que nous devions repousser sa médiation, surtout quand nous avons été heureux qu'elle nous l'ait offerte dans une récente circonstance, quand il s'est agi de dénouer les difficultés de la question américaine.

— Une dépêche télégraphique importante est arrivée cet après-midi, et a mis en émoi tout le cabinet. Des ordonnances ont couru de ministère en ministère. Nous n'avons pu connaître, avant le départ du courrier, les nouvelles arrivées par cette voie ; elles avaient assez transpiré à la Bourse pour qu'une baisse rapide ait affecté les cours de clôture.

— Un ministre, M. Gasparin, vient d'exiger que ses employés se rendissent dans leurs bureaux à dix heures du matin. Il paraît que l'exactitude était devenue chose très-rare dans l'administration de M. Gasparin, comme dans les autres, et qu'on ne trouvait personne à qui parler dans les divers ministères, avant onze heures ou midi.

— Le duc de Nemours fera partie de l'expédition de Constantine, qui est décidément arrêtée. Le duc d'Orléans restera à Paris, les deux princes ne devant jamais, d'après des dispositions nouvellement prises, aller en guerre tous les deux à la fois.

— Il y a eu dimanche, à Ferrières, chez M. de Roth-

inédite de Molière adressée à Jasmin, trésorier du roi. Dans quelques-unes de ces lettres, se trouvent plusieurs pièces de vers qu'on ne rencontre dans aucune des éditions des œuvres de notre grand comique. Celle que je joins à ma lettre, datée de l'année même de la mort de Molière, montre combien il avait encore, au milieu des chagrins et des souffrances qui assaillirent ses derniers jours, conservé de verve et de génie poétique.

» Cette découverte intéressante notre littérature, je ne doute pas, M. le rédacteur, que vous ne vous empressiez d'en insérer l'avis dans vos colonnes.

« ARTHUR DE VÉRICY. »

Sur l'abbé T..., qui avait adressé de mauvais vers à Mme C. P.

— Novembre 1672.

Cher abbé, dont la muse à tes souhaits rétive
Vout voguer au Permesse et s'éteint sur la rive,
A ton culte sacré ton esprit asservi
Méconnaît l'art des vers qu'Apollon t'a ravi.
Du dieu de nos autels sectateur trop novice,
Tu fléchis sous l'effort d'un double sacrifice,
Et, de ta faible main, l'encens si cher aux dieux
S'échappe sans parfum et n'atteint pas les cieux.
Le front ceint du laurier que fleurit leur génie,
La tonsure irait mal aux enfans d'Aonie,
Et tout rit dans l'Olympe où brille tant d'éclat,
Aux accens amoureux d'un Tibulle en rabat.
Va, crois-moi, cher abbé, fais l'abord du Parnasse :
Pour atteindre au sommet, la soutane embarrasse.

Ces vers n'ajoutent rien à la gloire de Molière, s'il en est réellement l'auteur ; mais ils ne manquent pas de grâce. Nous ferons seulement remarquer que Molière est mort en 1673, et non pas en 1672.

schild, une partie de chasse politico-diplomatique, à laquelle assistaient entr'autres, MM. d'Appony et le prince d'Esterhazy.

— L'hôtel de M. Pozzo di Borgo, est le rendez-vous de la haute aristocratie. Dans ce moment, le torisme anglais, russe et doctrinaire s'y donnent la main. On y parle de l'Espagne, comme d'un pays où le choléra politique exerce ses ravages, et qu'il faut isoler entièrement. L'Angleterre réformatrice est aussi maltraitée que la révolution de juillet, cette plaie de l'Europe qui a engendré toutes les épidémies qui nous travaillent depuis 1839 sous diverses formes. Le nonce du pape est de toutes ces réunions d'infidèles, oubliant tout ce que la vraie religion inspire de confiance aux peuples opprimés pour recouvrer la liberté.

On assure que le comte Pozzo est le centre de toutes les intrigues courantes, et que l'éclat des réceptions chez lui, en ce moment, est une petite vengeance qu'il prend de quelques lazzis du doyen de Valençay, sur certains faits contemporains du ministère du duc de Richelieu, sous Louis XVIII. Les princes, invités aux fêtes du comte Pozzo, n'y ont point paru encore. La question des *alliances matrimoniales* les tient seule éloignés des salons de ce diplomate.

— M. Cousin vient de découvrir qu'il descendait d'un chanoine de Rozeroy en Bourgogne, et vient de faire frapper une médaille en l'honneur de son aïeul, sur laquelle il a fait graver l'inscription suivante : « Gilbert Cousin, chanoine de Rozeroy, né dans cette ville le 21 janvier 1506. Ami d'Erasmus, après avoir été son secrétaire, il puisa dans les leçons de ce grand homme le goût des arts et des lettres, dont il fut le restaurateur au comté de Bourgogne. Le premier il en publia la description géographique. L'envie troubla ses derniers jours qu'il termina dans les prisons de l'Archevêché, le 22 mai 1572, après une longue captivité. »

— L'*Ami de la Charte*, journal de l'opposition qui se publie à Nantes, vient d'ajouter à son titre celui de *National de l'Ouest*.

Nouvelles Diverses.

On s'occupe beaucoup à Dinan du projet d'un pont suspendu au-dessus d'un vallon, à l'entrée de cette ville, et qui serait exécuté par M. Chaley sur le même système que celui de Fribourg, dont il est l'auteur. Ce pont aurait 232 mètres (700 pieds environ) de longueur, et serait à peu près à 50 mètres (plus de 150 pieds) au-dessus du fond du vallon.

La nature des lieux se prête admirablement à l'exécution de ce projet. Les deux culées reposent sur le granit le plus ferme et le plus résistant, à une hauteur presque égale. La tête du pont se trouvera placée dans l'intérieur de la ville, à environ 400 mètres de la place principale de Dinan; par l'autre extrémité, le pont débouchera sur un terrain à plan peu accidenté, sur lequel viennent aboutir, à peu de distance, les routes de Rennes, de Saint-Malo, et de Normandie par Dol et Combourg. Le trajet pour l'arrivée à Dinan sera abrégé de 2,000 mètres, qu'on ne peut franchir aujourd'hui qu'au moyen de rampes opposées, dont l'une est extrêmement rapide.

A Fribourg, la vallée de la Sarine a 817 pieds, et du tablier du pont au fond du vallon, il y a environ 200 pieds. Le pont de Fribourg a coûté 600,000 fr.

— Il s'établit des fabriques de sucre de betterave dans toutes les parties de la France. Quatre propriétaires des environs de Rochefort vont en élever une qui opérera annuellement sur 1 million 1/2 à 2 millions de livres. Dans la Dordogne, deux domaines considérables de l'arrondissement de Bergerac vont recevoir la même destination. Enfin une fabrique de sucre indigène, calculée sur les bases les plus larges, va être fondée dans le département de Saône-et-Loire, par les soins de M. Petiot-Groffier, député du département, ancien maire de Châlon, un des plus riches négociants du pays, où il possède déjà un magnifique moulin et une huilerie à vapeur, ainsi qu'un vaste établissement de vins mousseux.

— On écrit de Philadelphie, le 26 août :

« Sur les bords du Schuylkill, au point de départ du chemin de fer qui conduit de Philadelphie à Colombia, il existe une montagne dont le nivellement présentait des difficultés qui n'avaient pu être surmontées qu'avec des frais très-considérables. Afin d'y obvier, l'état de Pensylvanie, par qui le chemin a été construit, s'est décidé à établir un plan incliné sur lequel les chars sont transportés au moyen d'une machine à vapeur stationnée au haut de la montagne. La longueur de ce plan est de 2,800 pieds anglais (853 mètres 223), l'inclinaison, de 369 pieds par mille géographique, ou d'un pied par 14,3, ce qui donne, pour les 2,800 pieds, une montée de 196 pieds (59 mètres 740).

« Dernièrement la machine à vapeur ayant eu besoin de réparations, et le service devant continuer à se faire, on eut l'idée de faire l'essai de machines locomotives à vapeur pour traîner les chars sur le plan incliné. L'expérience a parfaitement réussi, et a prouvé qu'au besoin cette force locomotrice pourrait être utilement employée, au défaut de la machine stationnaire.

« C'est le 19 du mois dernier, à six heures du matin, que l'expérience eut lieu, en présence d'un grand nombre de personnes conviées à cet effet. La machine locomotrice partit du pied du plan incliné; mais, après avoir fonctionné quelques secondes, on s'aperçut que les roues glissaient et on la fit revenir. Ayant découvert que les rainures avaient été huilées dans cet endroit, on y jeta un peu de sable, et la machine fut remise en mouvement. Elle avança régulièrement et en augmentant graduellement de vitesse, jusqu'à ce qu'elle atteignit le sommet du plan, qu'elle parcourut en 2 minutes 24 secondes, ce qui donne une vitesse de 14 milles à l'heure, quoique sur toute leur largeur les rainures fussent couvertes de rosée, et par conséquent glissantes.

« La machine, avec son chargement d'eau, pèse 14,930 livres américaines (6,769 kil. 471), et le poids qu'elle traîne après elle, composé d'un char en tôle pour transporter l'eau et le charbon, de deux chars pour les passagers, et de cinquante-trois passagers, est estimé à 31,270 livres (14,278 kil. 256). La pression dans la chaudière était d'environ 80 livres (36 kil. 273) par pouce carré.

« La machine dont on fit usage a été construite par M. William Norris, de Philadelphie. Le diamètre de ses cylindres est de 10 pouces 1/4 (0 m. 259); la longueur du jeu de piston de 17 pouces 5/8 (0 m. 447). La chaudière est remplacée par des tuyaux placés les uns contre les autres, au nombre de 78, qui ont un diamètre extérieur de 2 pouces (0,051) et une longueur de 7 pieds (2 m. 134). La machine a six roues, dont deux seulement sont mises en mouvement par la vapeur; celles-ci ont 4 pieds

(1 m. 219), les quatre autres n'ont que 30 pouces (0 m. 762). Ces 14,930 livres que pèse la machine, 8,800 (3,944 kil. 702) sont supportées par les deux roues motrices.

« Au haut du plan incliné, plusieurs chars portant des marchandises furent attachés à la suite de la locomotrice, et le tout fut mis en mouvement pour Lancaster, où l'on arriva en trois heures onze minutes. La distance est de 67 milles. Mais il est à remarquer que, sur cette portion de chemin, il existe des courbures de moins de six cents pieds de rayon, et des montées quelquefois de quarante-cinq pieds par mille. Sur les parties planes et droites du chemin, on estime que la vitesse a été de 47 milles à l'heure.

« La plus grande charge que cette machine locomotrice, journalièrement employée, ait traînée après elle, est de 119 tonnes sur 22 chars (107,912 kil. 532); mais l'ingénieur pense qu'elle pourrait en tirer 150 (136,024 kil. 200) à raison de 12 à 15 milles à l'heure. Elle fonctionne habituellement sous une pression de 70 livres (31 kil. 739), et on attribue ces effets à une amélioration introduite dans l'ajustement des soupapes, à laquelle M. Norris a été conduit par une longue série d'expériences. »

— Un mécanicien anglais, M. Stomber, vient, dit un journal, d'appliquer l'air comme force impulsive dans l'horlogerie, et les résultats qu'il a obtenus de son innovation semblent destinés à opérer une grande révolution dans le système actuel de l'horlogerie. M. Stomber a exposé une horloge à vent, d'une simplicité de construction vraiment étonnante: de l'air comprimé à six atmosphères s'échappe continuellement de 3 petits tubes, sur trois roues de diverses dimensions qu'il fait tourner; ces roues à engrenage sont calculées de façon à conserver une vitesse de rotation uniforme, bien que la pression de l'air sur elles diminue progressivement.

Cet instrument est un véritable chef-d'œuvre d'horlogerie, et ne se remonte que tous les trois mois. Il offre l'exemple du plus difficile calcul que l'on puisse faire sur la force expansive de l'air comprimé, combiné au système chronométrique des rouages.

— Nous trouvons, dans le *Journal Asiatique*, une note qui contient des données bien curieuses sur les notions que possédaient les Arabes sur la physiologie des plantes.

S'ils n'ont pas fait faire de grands progrès à la botanique, il faut néanmoins convenir qu'ils ont eu des idées assez exactes sur les organes sexuels des plantes.

Ils avaient très-bien remarqué que la fécondation des plantes était due à l'action des vents; leurs poètes sont remplis d'allusions à ces faits, et ils ont été conduits par cette observation à la fécondation artificielle du palmier-dattier, qui est pratiquée par eux de temps immémorial.

J'ai trouvé, dit M. Varsy, qui a communiqué cette note, dans un manuscrit arabe de la bibliothèque de Marseille, un passage qui prouve qu'il faut aussi faire honneur aux Arabes de la première observation faite sur l'irritabilité des plantes, dont Acosta, auteur espagnol, à la fin du XVI^e siècle, est le premier, je crois, qui en ait parlé en Europe.

Ce manuscrit, intitulé : *Le Courant étendu, traitant de tout ce qui a rapport à l'heureux Nil*, a pour auteur Ahmed-Ben-Abdoul-Salam-Aïmenoufi, qui a écrit en Egypte l'an 880 de l'hégire.

M. l'abbé Bargès, qui s'occupe avec succès de la langue arabe, se propose de faire connaître cet ouvrage et d'en donner quelques extraits. En attendant, voici la traduction du passage qui m'a frappé.

Giahedh rapporte :

« Parmi les choses remarquables qui se trouvent sur le bord du Nil, il faut compter une espèce de bois qui va au fond de l'eau et des pierres qui surnagent à la surface. »

Il fait ensuite mention de l'arbre qui se dessèche, dit-on, lorsqu'on le menace et qu'on demande une hache pour le couper :

« Cet arbre, dit-il, ressemble au Saut (*mimosa nilotica*) par la forme de ses feuilles et par les épines dont il est armé, et il croît comme lui sur les bords du Nil, mais il a des dimensions beaucoup plus petites. »

« J'essayai vainement de l'intimider par mes menaces; mais l'ayant ensuite touché, il se flétrit subitement comme si on eût approché du feu de lui, et il ne reprit que quelques instans après son état naturel. »

« Ceci me prouve que l'effet qu'on avait remarqué était uniquement dû à l'action du toucher et non aux paroles prononcées, comme on le prétendait. »

Giahedh, l'auteur de cette remarque, est un docteur et philosophe arabe bien connu, mort l'an 255 de l'hégire. Il doit être regardé comme le premier écrivain qui ait parlé de l'irritabilité des plantes.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

On a reçu de Tanger des nouvelles qui semblent prouver, de la part du gouvernement marocain, l'intention de tenir ses promesses à la France et de résister aux intrigues de toute espèce dont il est entouré. Un contrebande de guerre importante s'était établie au profit d'Abd-el-Kader dans le district de Calah-el-Oued, touchant au beylick d'Oran. Sur la dénonciation qui en a été portée à Méquinez, des mesures ont été prises immédiatement, afin de faire cesser cette contrebande qui était une dernière ressource pour le matériel nécessaire à l'émir, et de se saisir des principaux agents. De plus, trois corps de cavalerie soldés ont été envoyés sur les frontières de Tezerga, à Oudada et à la côte, pour en garder les passages et empêcher toute communication entre les Arabes de ces provinces et l'Angad, qui tient au pays de Tlemcen. Un des premiers officiers de la maison de l'empereur a mission de s'occuper de cette affaire exclusivement, et d'en rendre compte à son maître.

Tribunaux.

Les journaux ont parlé, la semaine dernière, de l'explosion que fit entre les mains d'un employé de la poste de Liverpool, une lettre contenant de la poudre fulminante. Voici les découvertes que la police de Londres a faites à ce sujet: deux de ses principaux inspecteurs sont partis sur-le-champ pour Liverpool; leurs soupçons ont été bientôt fixés sur un Espagnol, José Gomez, arrivé par un paquebot américain le 21 septembre, mais reparti pour Londres, et logé dans une auberge de la capitale. Au moment où on venait l'arrêter, il recula de deux ou trois pas en portant les mains aux goussets de son pantalon. Les inspecteurs se saisirent de ses bras; ils l'empêchèrent de faire usage d'une paire de pistolets chargés à balle et d'un poignard caché sous son gilet. Perquisition faite de ses effets, on trouva dans sa malle une espingole chargée de balles presque jusqu'à la gueule, une certaine quantité de poudre, du papier de fabrique étrangère, et semblable à celui des lettres métamorphosées en autant de petites machines infernales, quelques piastres, de la monnaie de cuivre, plusieurs cartes et de petits paquets contenant une faible quantité de fulminate d'argent.

José Gomez ne sachant pas un mot d'anglais, et ses interroga-

teurs ne connaissant pas l'espagnol, c'est en langue française que les demandes et les réponses ont été transmises. « Je me nomme, a-t-il dit aux magistrats de Bow-Street, José-Pelajo Gomez, colon de la Havane. J'ai jamais éprouvé de jeune et jolie personne, fille du gouverneur de Matanzas, don Salvator del Montrealto. Ce projet d'union ne convenait point au gouverneur, il chercha à m'empoisonner avec de l'opium mis dans un potage qu'heureusement je ne pris pas. Deux autres tentatives ont été faites contre mes jours par un cousin de la fille de don Salvator et par deux nègres qui avaient formé le projet de me poignarder lorsque je partirais le soir pour la campagne. Instruit de ce complot, je partis en plein jour, mais n'en fus pas moins attaqué; j'aurais perdu la vie sans l'assistance d'autres voyageurs qui se trouvaient sur la route. Reconnaissant enfin que je succomberais tôt ou tard sous les coups de mes ennemis, j'ai pris le parti de m'embarquer pour l'Europe sur le paquebot *le Virginien*, partant de New-York. J'ai la certitude que la fille de don Salvator del Montrealto viendra me rejoindre, et nous nous unirons en face des autels, car nos relations n'ont pas cessé d'être pures. »

Ces réponses, faites avec beaucoup de lucidité, ont été suivies d'explications tellement romanesques et contradictoires, qu'on ne peut guère douter que le malheureux José-Pelajo Gomez ne soit atteint d'aliénation mentale. La lettre qui a fait explosion était adressée à une dame de Matanzas. Celle qu'il destinait au gouverneur son futur beau-père, contenait une quantité d'argent fulminant égale en force à vingt livres de poudre de guerre, mêlée de quelques clous à tête de cuivre, afin d'en rendre l'explosion plus meurtrière. Il sera conduit à Liverpool et jugé probablement aux assises du printemps. Si Gomez n'est pas reconnu tout, l'accusation est capitale.

— La *Gazette des Tribunaux* racontait dernièrement la longue explosion d'hilarité qu'avait excitée, dans un des bureaux de police de Londres, la lecture du prospectus d'un soi-disant faux Allemand, M. Donnerschont von Lowentritt, dit le *piéton aquatique*. Il paraît qu'il n'y a pas eu beaucoup d'empressement à se procurer des billets pour lui voir traverser la Tamise à pied sec. Un autre faiseur de merveilles, M. Macintosh, a fait savoir par des affiches et des billets à la main qu'il donnerait jeudi soir à l'Hôtel-de-Ville d'Herford l'exhibition la plus extraordinaire, savoir : Le consul Bonaparte traversant les Alpes avec un parc d'artillerie en miniature; un combat naval sur un bassin rempli d'eau véritable. Il annonçait, en outre, que toute personne qui voudrait voir l'image d'une personne chérie, soit vivante, soit défunte, l'apercevrait dans un tableau magique, et que le fantôme ne serait visible que pour les personnes qui l'auraient demandé. On devait voir ensuite et entendre, sans augmentation du prix des places, le signor Sarsipelli jouant comme Paganini, mais avec infiniment plus de méthode et de goût, d'un violon à une seule corde, qu'il toucherait d'un archet mu à volonté avec la main ou le pied.

La soirée devait se terminer par la représentation d'une œuvre dramatique intitulée : *Les Inconvénients de trop rire et d'avoir trop d'embourgeoisement*.

Le prix des places n'étant pas fort élevé, elles étaient toutes pleines à sept heures et demie, mais les quinquets ne s'allumaient pas, et la toile restait immobile. A huit heures et demie, la foule commença à s'impatisser; les cris proférés de tous côtés : *Rendez-moi mon argent, ou commencez!* Plusieurs spectateurs impatientés montèrent sur le théâtre, et reconnuèrent enfin trop tard, que M. Macintosh avait pris la fuite avec la caisse.

La révolution qui s'est opérée dans la presse politique quotidienne, par la réduction à moitié du prix des abonnements, devait nécessairement s'étendre à la presse spéciale. La popularité est acquise à bon marché, et la rapide réussite est le présage du succès de toutes les entreprises qui marcheront dans la voie nouvelle. Aussi devons-nous applaudir à la création d'un journal judiciaire quotidien à 40 fr. par an. LA LOI, journal général de Législation et de Jurisprudence, va mettre à la portée des fortunes les plus médiocres les renseignements quotidiens si nécessaires à tous les hommes qui font de la loi et des décisions des tribunaux l'objet de leurs études ou de leur pratique habituelle. Conçues sur les mêmes bases que les autres journaux à 40 fr., cette publication n'aura point à craindre de voir contester l'exactitude de ses calculs financiers : LA LOI, comme la *Gazette des Tribunaux*, ne paraîtra pas le lundi, les tribunaux ne siégeant pas le dimanche, et le prix de 40 fr. couvre largement les frais occasionnés par 310 numéros. Le point de vue tout-à-fait neuf sous lequel les rédacteurs de LA LOI envisagent la direction à donner à un journal judiciaire, doit d'ailleurs exciter au plus haut degré l'intérêt de tous les hommes spéciaux, attirer l'attention et piquer la curiosité des hommes même étrangers aux matières législatives et judiciaires.

LA LOI, sans abandonner un instant son caractère de spécialité, embrassera dans une sphère tous les intérêts vivans de la société, politique, sciences, industrie, commerce, beaux-arts, en les rattachant toujours à la législation sur la jurisprudence. — Donnant régulièrement le texte même des lois, ordonnances et avec des commentaires, aussi bien que les arrêts et les débats judiciaires qui les précèdent. Ce journal est appelé à remplacer dans peu de temps, avec avantage, toutes les collections de lois et les recueils périodiques de jurisprudence. Il nous paraît donc destiné à marcher sur les traces du *Droit*, dont les actions ont doublé de prix en moins de six mois, et de la *Gazette des Tribunaux*, dont les actions créées à 300 f., valent aujourd'hui 24 mille f. et donnent 3 mille f. de revenu. Le nombre des abonnés s'étend dans une proportion très-rapide, en raison de l'abaissement du prix; il doit encore être augmenté par l'ingénieuse combinaison du plan et par la nouveauté de la rédaction. (Voir aux annonces.)

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Quelques personnes que nous supposons bien informées sur ce qui se passe à la petite cour du prétendant, assurent que des changements assez importants venaient d'y avoir lieu. Le ministre universel Erro aurait été remplacé par M. Calomarde, qui, depuis long-temps, convoitait la confiance exclusive de don Carlos, et le général Eguia aurait repris le commandement en chef des troupes carlistes, qu'il fut forcé d'abandonner à Villaréal, il y a quelque temps, pour aller prendre les eaux de Cestona. (Sentinelle.)

— On écrit de Béthobie, le 6 octobre :

« On n'a pas de nouvelles de Saint-Sébastien; les communications sont toujours interceptées. Une vive canonnade accompagnée de mousqueterie se fait entendre cet après-midi sur toute la ligne, mais on n'en connaît pas le résultat. »

Madrid, 3 octobre. — Les élections se font à bas bruit. On croit que les députés de la province de Madrid seront tous réélus, à l'exception de Mendizabal, qui serait remplacé par don Manuel Garcia.

M. Olazaga vient d'être nommé fiscal de la guerre; il aspire à entrer dans le cabinet. C'est un partisan déclaré des mesures de vigueur, et s'il arrive aux affaires, les récalcitrans pour l'emprunt des 200 millions et pour les autres mesures jugées nécessaires pour arriver à la fin de la guerre civile peuvent s'attendre à être menés assez rudement.

Les correspondances d'Andalousie ne parvenant plus, on est forcé de s'en tenir aux rapports des voyageurs; ils annoncent que les carlistes sont entrés à Baylen, et que tous les gardes na-

tionaux de la province sont concentrés à Séville. D'après les mêmes rapports, Jaen et Cordoue s'empresaient de réunir tous les moyens de défense, et on parlait même de détachements de la garde nationale de Cadix qui se rendraient à marches forcées à Séville. Si Gomez s'est dirigé vers l'Estramadure, comme le prétend le gouvernement, qui a rassemblé sur ce point 13,000 hommes, toute possibilité de mettre à exécution le prétendu projet de retraite sur Badajoz aurait disparu. Il règne, au reste, dans toutes les nouvelles qui nous parviennent de cette direction, une telle incertitude, que tous ces rapports conjecturaux ne peuvent être accueillis qu'avec une certaine réserve. Il ne faut pas plus croire aux rapports qui montrent Gomez entrant en triomphe dans Cordoue ou Jaen, qu'à ceux qui nous le représentent réduit à une poignée de guérillas.

La Gazette de Madrid donne le rapport suivant, arrivé au ministère de la guerre.

« Le général en chef de l'armée du Nord, D. B. Espartero, écrit de Pancorbo, en date du 28 du mois dernier, ce qui suit : « Etant arrivé à Ona pour combattre les rebelles qui voulaient pénétrer en Castille, j'apprends qu'ils y étaient entrés avec trois bataillons seulement et deux escadrons, et que le général Peonles avait suivi avec plus de cinq bataillons et 150 chevaux, Villaréal s'étant retiré dans les provinces insurgées avec les troupes qu'il avait amenées pour protéger l'expédition de Castille. »

La nouvelle de la dislocation de la légion auxiliaire qui se formait à Pau, a produit ici un mauvais effet.

— La Sentinelle des Pyrénées nous apporte les premiers résultats des élections pour les prochaines cortès. Au milieu de noms inconnus pour nous, nous remarquons celui du général Mina, qui, quoique mourant, a été élu par les électeurs de Pampelune; M. Goyenèche, en ce moment à Paris, a été également élu à Pampelune. A Bilbao, on a nommé M. Martin de los Heros, ancien ministre, et M. Arana, négociant.

— Les journaux de Barcelone ne donnent pas encore de résultats électoraux. Les électeurs étaient réunis presque au complet, malgré les difficultés des routes. On sait d'ailleurs qu'à ce troisième degré de l'élection le nombre des électeurs se trouvait réduit à trois par chaque député à nommer.

— Nous recevons le rapport officiel du général Evans sur l'affaire qui a eu lieu le 1^{er} de ce mois devant St-Sébastien. Il avoue une perte de 400 hommes en tués ou blessés, et porte celle des carlistes à 1,000 hommes.

« Je ne saurais terminer ce rapport, dit le général anglais, sans exprimer de nouveau le témoignage de ma vive reconnaissance à sa seigneurie et aux officiers et soldats de marine de S. M. britannique, pour la coopération efficace et active qu'ils sont toujours prêts à prêter à la cause et au gouvernement de S. M. Et à témoignage de reconnaissance, je le dois aussi au lieutenant Vicare, du génie royal de S. M. britannique, et aux lieutenants Park et Savage, commandant l'artillerie royale de marine, qui m'ont rendu des services importants. »

— Une lettre de Pampelune, du 3 au soir, annonçait que les tirailleurs d'Isabelle II étaient aux prises sur la ligne avec trois bataillons carlistes.

— Les procès de presse se multiplient à Madrid, par suite du système de résistance adopté par le ministère Calatrava-Mendizabal.

Le 1^{er} de ce mois, le Castilian, traduit devant le jury pour un article incriminé, a été acquitté à la suite d'un plaidoyer de l'auteur de cet article. C'est un prêtre nommé Santaella, qui est archidiacre de Huete.

— La santé de M. Villiers, ambassadeur d'Angleterre à Madrid, s'est beaucoup améliorée, et il est maintenant hors de danger. Le renvoi d'un des cuisiniers de l'ambassade a naturellement fait faire de tristes conjectures sur les causes de cette indisposition subite.

— MM. de Zayas et de Curtoys, chargés d'affaires d'Espagne, l'un à Copenhague et l'autre à Berlin, ont répondu à l'ordre de prêter serment à la constitution, en donnant leurs démissions et résignant leurs fonctions.

ANGLETERRE. — Il s'est passé, il y a quelques semaines, en Irlande, un fait très-grave et sur lequel la presse anglaise n'a eu garde de s'apaiser :

Le 46^e régiment d'infanterie de ligne était cantonné dans une petite ville du nord de l'Irlande; la population était protestante et conduite par des orangistes effrénés. Presque tous les soirs, au moment où les soldats rentraient dans leurs casernes, ils étaient poursuivis par les cris : *A bas le pape ! aux enfers les papistes !* etc.... La troupe, fatiguée de ces provocations, y répondit enfin par une démonstration vigoureuse; quelques soldats mirent la baïonnette au bout du fusil et pourchassèrent les orangistes. Le sang coula, et les habitants portèrent leurs plaintes à lord Mulgrave. Celui-ci ordonna une enquête judiciaire; mais, en même temps, il voulut infliger une punition disciplinaire à quelques soldats et sous-officiers. Ceux-ci déclarèrent qu'ils ne sortiraient pas de leur caserne avant d'avoir la certitude qu'aucun châtiment ne leur serait infligé.

Le gouvernement a dû accepter ces conditions et ajourner toute mesure jusqu'au résultat de l'enquête; celle-ci a été toute favorable aux soldats qui ont été envoyés dans un autre cantonnement, après avoir hautement célébré leur triomphe. C'est le premier exemple d'une insubordination militaire dans les troupes anglaises à propos de questions politiques. Le ministère whig en a été, dit-on, très-frappé; mais il y a vu la preuve que les Tories, revenant au pouvoir, ne trouveraient plus dans l'armée un instrument docile de leurs violences contre l'Irlande.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS DE 250 FR.

POUR L'EXPLOITATION DU JOURNAL

LA LOI,

JOURNAL GÉNÉRAL DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE,

Rédigé par MM. DELANGLE, SÉBIRE, SCRIBE, HENRY CELLIEZ, DUCLUZEAU, FRANQUE, CARLIER, notaire; DUFU, avoué, etc. etc.

40 francs par an pour Paris et les Départemens.

Les actions de la Gazette des Tribunaux émises à 500 f. valent 24,000 f. et rapportent plus de 3,000 f. par an; celles du Droit créées à 250 f. valent 450 f. : tels sont les précédents financiers qui ont déterminé la formation d'une société en commandite au capital de 500,000 f. pour l'exploitation du journal la Loi, sous la raison Prosper Delassalle et Ce; l'acte qui constitue cette société a été signé le 26 septembre 1836 chez M^e Carlier, notaire à Paris. Le capital de 500,000 f. est représenté par 2,000 actions de 250 f. chacune. — Les actions sont au porteur. — Les actionnaires sont de simples commanditaires qui ne peuvent être passibles que du montant de leurs actions. — Tout appel de fonds

est interdit. — Chaque action donne droit : 1^o à 5 p. 0/0 d'intérêts payables en avril et en octobre; 2^o à une part proportionnelle dans le cautionnement et dans le fond de réserve; 3^o à une part dans les bénéfices nets; 4^o toutes les actions indistinctement sont remboursées à tour de rôle au moyen d'un fonds d'amortissement formé par l'intérêt du cautionnement, auquel on ajoute 10 p. 0/0 prélevés sur les bénéfices, et les intérêts provenant du fonds de réserve; 5^o chaque action remboursée est remplacée par une action dite de jouissance qui donne tous les droits susmentionnés sauf l'intérêt à 5 p. 0/0; 6^o deux actions donnent droit à un abonnement gratuit pendant un an, 4 actions deux ans, 6 ac-

tions trois ans et ainsi de suite... ; enfin 20 actions donnent droit à l'abonnement gratuit pendant toute la durée de la société. En cas de dissolution de la société, le remboursement des actions serait encore assuré par les intérêts du cautionnement dont le capital serait placé par les soins du gérant sur première hypothèque ou en rentes sur l'état; de là, l'impossibilité absolue pour le preneur d'actions de perdre sa mise de fonds. — Il y a un conseil de surveillance composé de 9 membres choisis par les actionnaires.

LE JOURNAL PARAITRA LE 1^{er} NOVEMBRE, ÉPOQUE DE LA RENTRÉE DES TRIBUNAUX.

Le conseil du contentieux est composé de Messieurs :

CARLIER, notaire de la Société;
DELANGLE, bâtonnier de l'ordre, avocat à la cour royale;
DUCLUZEAU, idem;
SCRIBE, avocat à la cour de cassation et aux conseils du roi, ancien président de l'ordre;
VINAY, avoué de première instance;
DUFU et JOANNES, avoués en cour royale;
A. LEFÈVRE, agréé au tribunal de commerce;

On soumissionne les actions chez Messieurs :

CARLIER, notaire de la Société, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 9;
BOILLEAU, agent de change, rue Richelieu, 45;
EUGÈNE MÉVIL, directeur de la banque civile, commerciale et industrielle, rue de la Michodière, 12;
Et au siège de la Société, rue Feydeau, 28.

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

(288) Les heureux résultats obtenus journellement par l'emploi du Sirop de Stœchas, dans les maladies de poitrine, telles que phthisies pulmonaires, coqueluches, oppressions, enrhumens, aphonies de la voix, crachemens de sang, etc., et les prescriptions nombreuses des médecins distingués le dis, pensent de tout éloge.

Il réussit également dans les affections nerveuses, les faiblesses d'estomac, la cardialgie. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre.

Chaque flacon est accompagné d'un prospectus qui indique la manière d'en faire usage, et où sont consignés ses succès. — Prix : 4 fr. et 2 fr. Chez Pérenin, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet, n. 23, à Lyon.

On fait des envois. (Affranchir.)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1332) A VENDRE OU A ÉCHANGER,

en totalité ou par parties détachées.

La belle Terre de la Nélière, située à Pomeys, canton de St-Symphorien-sur-Coize, à sept lieues de Lyon, près de la route départementale.

Cette propriété, contenant en superficie 116 hectares (1,100 bicherées environ), se compose :

1^o D'un superbe château restauré à la moderne, avec d'immenses bâtimens ruraux neufs, disposés pour une exploitation-modèle suisse, avec un joli parc clos de murs, ayant pièce d'eau, salles d'ombrage, bois anglais, d'une contenance de 7 hectares;

2^o De plusieurs corps de domaines en prés, terres et bois, avec leurs bâtimens d'exploitation.

La terre étant depuis long-temps exploitée par le propriétaire, se trouve dans un parfait état de culture.

On pourrait, sans nuire à l'indépendance du château, utiliser les constructions nouvelles pour un établissement industriel qui aurait des débouchés faciles et avantageux par Rive-de-Gier, St-Etienne et Monbrison.

La vente sera faite, le 16 octobre 1836 et jours suivans, au château de la Nélière, par MM. Chanron cadet et Berthoud de Grenoble, mandataires de M. le vicomte du Parc.

De grandes facilités seront accordées pour les paiemens.

S'adresser, avant l'époque, à St-Symphorien, à MM. les notaires et à M. Besson père; et à Lyon, à M^e Cottin, notaire, place des Terreaux, n. 9, dépositaire des titres de propriétés.

(1348) A EMPRUNTER. — On désire par bonnes hypothèques diverses sommes de 10, 20, 50 et jusqu'à 250,000 f.

S'adresser à M^e Cottin, notaire, place des Terreaux, n. 9

ANNONCES DIVERSES

(1366) A TRAITER en totalité ou en partie. — Un fonds de commerce de bouchons et de liège, rue Ste-Catherine, n. 3. Les magasins et le comptoir pourraient être sous-loués de suite. S'y adresser.

(1262) A VENDRE. — Un cheval à deux fins, âgé de 6 ans.

S'adresser rue du Pélat, n. 6, au portier.

PARBREVET D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT.

Le sieur Piavoux, mécanicien, demeurant à la Croix-Rousse, rue Ste-Catherine, n. 3, prévient le public qu'il est l'inventeur d'une mécanique à dévider et à cannetter dont il a été breveté. Il vient de perfectionner cette mécanique; de sorte que l'on peut faire huit espèces de cannettes à la fois; il a obtenu un brevet de perfectionnement. Son nouveau procédé s'adapte à toutes sortes de mécaniques. On peut voir fonctionner les nouvelles mécaniques chez l'inventeur. (1372)

(1388) On demande un jeune homme qui donnerait de bons renseignements, pour être teneur de livres sédentaire dans une maison de commerce de Lyon.

S'adresser au bureau du journal.

Avant-hier, mercredi 12, un enfant, âgé d'environ neuf ans, cheveux blonds, atteint d'une maladie d'yeux et d'oreille, vêtu d'un pantalon, d'une veste de velours et d'un bonnet rouge à la grecque, chaussé de sabots, a disparu, vers les 3 heures du soir, de chez ses parens. Ceux qui le retrouveraient sont priés de s'adresser chez M. Bellissant, rue Neuve, n. 23, au 3^e étage sur le derrière.

GUERISON DES CORS.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs une nouvelle Pommade contre les cors aux pieds, oignons et durillons, dont l'usage guérit promptement et infailliblement. Dépôt à Lyon, chez M. Allongue, marchand de nouveautés, rue Puits-Gaillet, n. 3, et chez M. Clément, débitant de tabacs, rue St-Dominique, n. 15. (466)

GRAND - THÉÂTRE. — Vendredi 14 septembre 1836. — Pour la seconde et dernière représentation à ce théâtre de M^{me} Albert. — Au bénéfice de M. Gustave-Honoré : LE POLTRON, vaudev.; LÉONTINE, drame; GEORGETTE, vaud. — Six heures.

Dimanche 16 octobre 1836. — ROBERT-LE-DIABLE, opéra. — Six heures 1/2. GYMNASSE LYONNAIS. — Vendredi 14 octobre 1836. — CHATTERTON, drame; LE MAÇON, opéra. — Six heures.

Bourse de Paris du 12 octobre 1836.

Cinq pour cent	105 40	105 40	105 20	105 20
— fin courant	105 55	105 55	105 15	105 25
Quatre pour cent	98			
Trois pour cent	78 30	78 30	78	78
— fin courant	78 35	78 35	78 10	78 10
Rentes de Naples	97 70	97 70	97 60	97 60
— fin courant	97 65	97 70	97 50	97 50
Actions de la Banque	2275			
Quatre Canaux	1200			

V. PENICAUD,
Rédacteur en chef.

LYON. — IMPRIMERIE DE LA VILLE, ROUSSEY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.